



## Construction veranda demande conseil

Par **thomasgodet**, le **16/03/2010** à **20:00**

Bonjour, nous desirons faire construire une veranda sur notre terrasse existante de 19m<sup>2</sup>, le but etant d'agrandir la maison, nous nous sommes tourné vers la veranda. Dois je demander une declaration de travaux ou permis de construire, sachant que je fais pas de nouvelle dalle car celle ci est existane, je ne fias que fermer ma terrasse. Petit plus, je suis en zone a risque d'inondations....

Par **elydaric**, le **17/03/2010** à **19:55**

Bonjour, Votre véranda, si elle fait moins de 20m<sup>2</sup>, sera soumis à déclaration préalable (qui a remplacé la déclaration de travaux). Si elle fait plus de 20m<sup>2</sup>, elle sera soumise à permis de construire. Attention, si vous percez ou agrandissez vos ouvertures entre la maison et la véranda, votre projet sera soumis à permis de construire quelque soit la surface de la véranda. Enfin, concernant la zone inondable, il vous faut consulter votre mairie pour connaître dans quelques zones vous êtes exactement (zone restrictive, où aucune construction n'est autorisée ou zone plus "souple" où les extensions sont autorisées)